

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le
ID : 089-218904183-20220713-DC22_136-AU



DÉCISION DU MAIRE

N° 2022 - 136

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Cession

DOMAINE ET PATRIMOINE

ALIENATION DE GRE A GRE D'UN CHALET EN BOIS DU CAMPING

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les résultats de la vente aux enchères du 17 mai 2022 ;
- Vu la proposition d'achat faite par courrier en date du 26 mai 2022 par le gérant de l'entreprise LOC AVENTURE ;

DECIDE

- De céder un chalet en bois du camping municipal au prix de 60 € TTC ;
- De procéder à toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires à cette vente.



A Tonnerre, le 20 juin 2022

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre